

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° II-1667

présenté par  
Mme Lebon et M. Baptiste

-----

### ARTICLE 27

#### ÉTAT B

##### Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Emploi outre-mer	0	4 000 000	4 000 000
Conditions de vie outre-mer	4 000 000	0	0
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0		

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement augmente les crédits du programme *Conditions de vie outre-mer* au profit du « chèque alimentaire » à Mayotte, territoire le plus pauvre de France.

Le PIB/habitant à Mayotte est de 9 706 € contre 23 059 € à la Guadeloupe, 22 148 € à la Réunion ou encore 15 260 euros en Guyane.

D'après le rapport de la Cour des comptes de juin 2022 « quel développement pour Mayotte ? », 84 % de la population de Mayotte vit sous le seuil de pauvreté, soit 959 €parmois par ménage et le chômage touche plus d'un actif sur quatre.

Cet amendement transfère 4 millions d'euros de l'action 1 *Soutien aux entreprises* du programme *Emploi outre-mer* à l'action 4 *sanitaire, social, culture jeunesse et sport* du programme *Conditions de vie outre-mer* de la mission *outre-mer*.